



25, rue de Madrid – 75008 PARIS
Tél. : 01 45 22 85 64 / fax : 01 44 70 03 36
info@cameic.com
www.cameic.com

Communiqué de presse

La CAMEIC sera présente au Congrès National des Courtiers d'Assurances à Marseille, avec son nouveau produit ATRIDE.

Paris, le 6 juin 2008 – Les 19 et 20 juin prochains, à l'occasion du Congrès National des Courtiers d'Assurances à Marseille, la CAMEIC présentera son tout dernier produit, ATRIDE, l'Assurance chômage des TRavailleurs non salariés, des Indépendants et des Dirigeants d'Entreprise.

La CAMEIC, pour la 3^{ème} année consécutive, participera à ce Congrès des Courtiers, organisé par la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) à Marseille, à l'occasion des 70 ans du Syndicat Méditerranéen des Courtiers en Assurances et Réassurances.

Récemment, la CAMEIC a enrichi sa gamme d'assurances chômage et propose désormais des solutions adaptées à toutes les catégories professionnelles :

- cadres et autres salariés du secteur privé avec ses assurances AGAPE et APRÈS ;
- chefs et dirigeants d'entreprise, travailleurs non salariés, indépendants, ainsi que toute personne exerçant une activité professionnelle, non couverte par l'assurance chômage de l'UNEDIC, avec cette nouvelle assurance ATRIDE.

➤ **ATRIDE, l'assurance chômage des dirigeants d'entreprise**

La garantie ATRIDE s'adresse à toute personne, salariée ou non, ne pouvant bénéficier de l'assurance chômage de l'UNEDIC, tels que dirigeant, mandataire social, associé, artisan, commerçant, indépendant, profession libérale..., et la protège contre une éventuelle perte d'emploi.

En effet, le régime d'assurance chômage de l'UNEDIC laisse de côté nombre de personnes exerçant une activité professionnelle. Il s'agit bien sur de tous ceux qui ne sont pas salariés, mais aussi de certains salariés, notamment les mandataires sociaux et dirigeants d'entreprise.

En souscrivant à ATRIDE, l'Assuré bénéficie en cas de perte d'emploi, **d'un revenu de remplacement** dans les cas suivants :

- procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire de l'Entreprise ;
- fusion, absorption, restructuration de l'Entreprise provoquée par une contrainte économique ;
- révocation du mandat social (à condition que l'Assuré ait souscrit à cette garantie).

De plus, **une garantie en cas de décès ou d'invalidité (P.T.I.A.) accidentels** permet à l'Assuré ou à ses ayants droit de bénéficier d'un remboursement des cotisations versées, et d'un capital égal à 12 mois de prestations.

Pour plus de renseignements sur la garantie ATRIDE, veuillez contacter le service commercial de la CAMEIC.

Retrouvez la CAMEIC au Congrès National des Courtiers à Marseille (Palais des Congrès - Parc Chanot - BP 2 - 13 266 Marseille Cedex 8) sur le stand n° 32.

Contacts CAMEIC au Congrès : Patricia TELLIER / Sonia HATTAB

La CAMEIC en bref

Née en 1907, la CAMEIC avait pour vocation initiale d'aider les entreprises à faire face aux pertes pécuniaires liées à des interruptions forcées d'activité. C'est aujourd'hui l'assureur incontournable de l'assurance chômage complémentaire, et le spécialiste de l'assurance annulation, notamment mariage.

La CAMEIC est membre de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et de la Réunion des Organismes d'Assurance mutuelle (ROAM). Elle développe d'autres assurances de niche comme des assurances classiques, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Plus de renseignements sur www.cameic.com

CONTACT PRESSE

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES
Aline DEBOST / Sandrine AUVRAY
97, bd Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01 58 22 21 15 – Fax : 01 42 93 08 01
cameic@auvray-associe.com